

Le chauffard écroué après l'accident avec un scooter à Sainte-Geneviève

L'homme a été interpellé cinq jours après l'accident qui avait sérieusement blessé deux jeunes à Sainte-Geneviève. Il a été écroué à l'issue de son jugement hier au tribunal correctionnel de Beauvais.

YOANN ROCHE

Le temps paraît comme suspendu autour du prévenu sitôt les débats clos. Comme s'il connaissait par avance l'issue de son jugement. Il semble ignorer l'agitation inhabituelle de la salle d'audience où greffiers et magistrats font les cent pas. Sans surprise, deux policiers entrent discrètement sur les lieux pour venir cueillir le prévenu qui comparaisait libre hier face au tribunal correctionnel de Beauvais. Un séjour en détention pour une durée de 18 mois que Felician Cionca accepte sans broncher.

LE CHAUFFARD FAIT ÉTAT D'UNE « COLLISION AVEC UN TROTTOIR »

L'homme âgé de 35 ans a pourtant tout fait pour minimiser les faits face aux enquêteurs comme devant les magistrats. Avec un discours qui aurait presque pu paraître risible en d'autres circonstances.

La scène que découvrent les témoins de l'accident le 19 novembre dernier à Sainte-Geneviève n'a pourtant rien d'une plaisanterie ou d'une « collision avec un trottoir ». Sur le bitume humide ce soir-là, deux passagers d'un scooter gisent au sol. L'un d'eux doit



Après la collision, le conducteur du scooter avait dû être hélicoptéré avec un pronostic vital engagé.

même être hélicoptéré en urgence à Amiens avec un pronostic vital engagé. Il s'en tire finalement avec 45 jours d'interruption totale de travail et un visage toujours sérieusement marqué 10 jours après

l'accident.

Et pendant plusieurs jours, les enquêteurs vont chercher cette mystérieuse camionnette blanche responsable de la collision selon les deux victimes. Ils vont rapidement

être mis sur la voie par la découverte d'une partie de la plaque d'immatriculation du véhicule retrouvée sur place. Un élément essentiel pour identifier le propriétaire qui désigne son ami comme

le conducteur de l'utilitaire ce soir-là. Mais Felician Cionca nie en bloc en maintenant sa thèse fantaisiste d'une « simple collision avec un trottoir ».

UN LOURD PASSÉ DE DÉLINQUANT DE LA ROUTE

Il lui faudra être confronté « aux évidences » pour sensiblement changer sa version. « Je reconnais les faits mais si j'avais vu le scooter, je leur aurais porté assistance », affirme-t-il face au tribunal. Tout en insistant sur le fait d'avoir « été distrait ». Comme lorsqu'il grille un feu rouge et manque de percuter un véhicule pendant sa fuite. « Pour moi, le feu était orange (...) j'avais la tête ailleurs », soutient-il. Et surtout de très bonnes raisons de fuir.

À l'image de son permis de conduire invalide et de son casier judiciaire infamant. En 2011, le chauffard avait déjà été condamné pour un délit de fuite et une conduite en état d'ébriété y figure également. Sans compter une nouvelle arrestation au volant, alcoolisé, pour laquelle il doit être jugé en janvier prochain.

Autant d'éléments qui ont convaincu le tribunal de prononcer une incarcération immédiate. ■